Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois Et le quatorze du mois de Février

Membres en exercice	:	29
Membres présents	:	23
Procurations	:	6
VOTES	:	29
POUR	:	29
CONTRE	:	0
ABSTENTIONS	:	0
Date de convocation	:	08/02/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS: Mme Christiane GHERBI à Mme Valérie GALANTINI

M. Patrick CLARES à M. Jean-Pierre TEMPLIER

M. Hugo PICHON à Mme Léa PAYAN
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Bernard CODOUL
Mme Émilie SCHMALTZ à M. Daniel SPAGNOU
M. Cyril DERDICHE à Mme Stéphanie FERAUD

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-02-10-SC

Objet : Restauration des collections du Musée Gallo-Romain

Le rapporteur expose à l'assemblée que le musée gallo-romain souhaite valoriser des collections actuellement en réserve en les intégrant dans le parcours d'exposition permanent. Depuis son ouverture en 2006, dans un souci de conservation et de valorisation des collections, le musée prévoit chaque année des interventions sur celles-ci.

Dans ce cadre, le Projet Scientifique et Culturel (PSC) qui traite de la période antique à Sisteron, et plus particulièrement des mœurs des gallo-romains, doit être révisé afin d'intégrer ces collections.

Le mobilier acquis pour l'exposition temporaire « Sortis de l'auberge, les gallo-romains à Sisteron » a été pensé pour s'adapter ensuite à la présentation de ces collections en cohérence avec le parcours scénographique existant.

Les objets concernés n'ayant fait l'objet d'aucune intervention depuis leur découverte nécessitent des travaux de consolidation et nettoyage.

Le coût de ces restaurations est estimé à 8 988,50€ HT.

Les collections du musée bénéficiant de l'appellation « Musée de France » et donc de leur mode opératoire, il a lieu d'autoriser le Maire à solliciter l'avis de la DRAC PACA sur le nouveau Projet Scientifique et Culturel (PSC) ainsi que l'avis de la commission scientifique régionale pour la validation de ces restaurations,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ces restaurations et à la révision du PSC.

DIT que cette dépense sera prévue au budget communal 2023.

POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE D. SPAGNOU

Mis en ligne le 15/02/2023 ¥ 15h18

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20230214-2023_02_10_